

Quoi retenir des évolutions à venir? Rémunérations/carrières

		SOCLE			
ACCÈS ÉCHELON SPÉCIAL	ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE	ACCÈS À LA HORS-CLASSE	RECLASSEMENT		
Titulaires	Titulaires	Titulaires	Stagiaires	Qui est concerné?	
Au 4º échelon de la classe exceptionnelle	À la hors-classe	À partir du 9° échelon		Conditions	
Avancement à l'ancienneté	Augmentation du contingent en 2023 de 10 % à 10,5 % À partir de 2024, abandon du contingent et passage au ratio comme pour la hors-classe	Augmentation du ratio promouvables/ promus par corps 2022 : 18 % 2023 : 21 % 2024 : 22 % 2025 : 23 %	Suppression de la clause de non interruption de services Prise en compte des services dans le privé pour TOUS les types de concours (externe, interne, 3° voie)	Comment?	

On est loin des 10 % annoncés!

Travailler plus pour gagner plus:
pour le SE-Unsa, ce n'est pas une revalorisation!

Pour le SE-Unsa, il est urgent de revaloriser le point d'indice, seule mesure équitable!

SOCLE								
PRIME D' ISOE OU INDEMNITÉS DE FONCTIONS/ SUJÉTIONS								
	PART MODULABLE (ISOE)		DART FIXE		PRIME D'ATTRACTIVITÉ			
	Stagiaires Titulaires Contractuels	Contractuels	Stagiaires Titulaires	Contractuels	Titulaires	Stagiaires	Qui est concerné ?	Mesur
	Augmentation pour les classes de 1°, terminale, et 2° année de CAP	fonctions ou de sujétions.	Augmentation de l'Isoe ou des indemnités de		Augmentation pour les échelons 2 à 7	Ouverture à taux plein quelles que soient les modalités de stage	Conditions	Mesures liées à la rémunération
	+538 € bruts/an soit +40,57 € nets/mois	+ 1 294 € bruts/an soit + 97,57 € nets/mois pour les autres indemnités	+ 1550 € bruts/an soit + 116,87 € nets/mois pour les profs doc.	+300 € bruts/an soit + 21,31 € nets/mois	Gains nets/mois Éch. 2 +55,60 € Éch. 3 +94€ Éch. 4 +119,67 € Éch. 5 +126,75 € Éch. 6 +114 € Éch. 7 +42,75 €	+795 € nets/an soit +66,25 € nets/mois	Comment?	

PACTE				
	DE FONCTIONS/ SUJÉTIONS	INDEMNITÉS	ISAE	
dans les lycées professionnelles sont à l'arbitrage	Des missions supplémentaires	SUJETIONS	FONCTIONNELLE ISOE OU INDEMNITÉS FONCTIONS/	PART
	Contractuels	Titulaires		
Missions annuelles supplémentaires Projets pédagogiques innovants Accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers Découverte des métiers 5° à 3°	 Devoirs faits Stages de réussite 	24 h de travail supplémentaire/an	18 h de travail supplémentaire/an • Remplacement de courte durée	
soit 94,25 € nets/mois	(soit + 9,75 € par rapport à une HsE pour un enseignant certifié)	soit 47,13 € nets/heure	soit 62,83 € nets/heure (soit + 25 € par rapport à une Hsɛ pour un enseignant certifié)	1 250 € bruts/an par mission (3 missions maximum)

